

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Champ d'application

Les précédentes conditions générales de vente (ci-après les "Conditions Générales de Vente") s'appliquent à toutes les ventes et devis conclus par la société TECHNIDRILL, société par actions simplifiée au capital de 601.400 €, dont le siège social est 55, rue Ampère - 69680 CHASSIEU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 35105367300049 (ci-après le "Fournisseur") auprès des acheteurs professionnels (ci-après l'"Acheteur", l'"Acquéreur" ou les "Acheteurs").

Les Produits proposés par le Fournisseur sont indiqués dans la documentation commerciale du Fournisseur et/ou sur son Site Internet: <https://www.technidrill.com> (ci-après le "Site Internet", les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont données à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

L'Acheteur est informé que les photographies et illustrations des Produits vendus présents dans la documentation commerciale fournie par le Fournisseur et sur son site internet n'entrent pas dans le champ contractuel.

Les coordonnées du Fournisseur sont les suivantes :

- Courriel : sales@technidrill.com
- Tél : 04.92.08.83.28
- Adresse siège social : 55 rue Ampère 69680 CHASSIEU
- Adresse usine : ZI Le Broc 1ère Avenue 18ème Rue 06510 CARROS

Les présentes conditions générales de vente sont communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande et sont accessibles à tout moment sur le Site Internet.

Les Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes des Produits conclus par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes versions antérieures en s'y substituant.

Elles prévaudront sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. L'Acheteur est informé que lors d'une modification des présentes Conditions Générales de vente, toute commande effectuée auprès du Fournisseur postérieurement à l'entrée en vigueur de la nouvelle version des Conditions Générales de Vente emportera l'acceptation pleine et entière de celles-ci.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières écrites ou d'un contrat spécifique qui ne vaudront que pour la vente pour laquelle elles sont signées par les deux Parties.

Article 2 : Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter du 1er Août 2023.

Article 3 : Offres - Commandes - Tarifs

3.1 Offres

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Le choix et l'achat d'un produit est de la seule responsabilité de l'Acheteur.

Nous ne sommes liés par les commandes prises par nos représentants qu'après acceptation formelle de la commande de l'Acheteur.

L'acceptation peut prendre la forme d'un accusé de réception de commande, de l'établissement direct de la facture, ou de la facture pro forma.

Sauf dispositions contraires insérées sur le devis ou convenus avec le Fournisseur, les devis émis par le Fournisseur sont valables deux semaines à compter de la date de leur émission.

3.2 Commandes

Toutes les commandes doivent faire l'objet d'un document écrit et signé de l'acheteur. Nous acceptons les emails, si ces derniers contiennent toutes les informations nécessaires, à savoir : la quantité, la désignation précise ou la référence du matériel, le prix convenu, le mode et l'échéance de paiement, la devise, les conditions de transport, le lieu et la date de livraison.

Les commandes peuvent aussi et surtout faire l'objet d'un devis. Tout devis émis par le Fournisseur peut être révoqué à tout moment tant que l'Acheteur ne l'a pas accepté et que le fournisseur n'a pas confirmé la commande.

Les spécifications techniques, notamment les dessins, photographies, design, calcul, dimension, capacité, poids, performance et modèles figurant sur les devis ou sur le Site Internet sont donnés à titre indicatif. Les Produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à la présentation des Produits, la responsabilité du Fournisseur ne pourrait être engagée.

Une fois confirmée et acceptée par le Fournisseur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande n'est pas modifiable, sauf acceptation de notre part.

Les commandes sont acceptées au regard de la situation juridique et financière de l'acheteur. Il en résulte que si sa situation financière ou le risque pays viennent à se détériorer entre la date de commande et la date de livraison, Technidrill est fondé à résilier la vente.

La validation de la commande par l'Acheteur vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

3.3 Tarifs

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le devis lors de l'enregistrement de la commande par le Fournisseur.

Les prix sont établis sur la base du taux de change, du coût des matières premières, du coût de transport, du coût de main d'œuvre en vigueur à la date de l'offre. Au cas où le Fournisseur serait confronté à un surcoût additionnel au titre de l'un de ces postes ou tout autre ayant servi à la détermination du prix tel qu'indiqué sur le devis, le Fournisseur se réserve la possibilité de facturer ces surcoûts à l'Acheteur. Toute augmentation de prix supérieure à 20% en application de cette clause devra faire l'objet d'un accord préalable de l'Acheteur. À défaut d'accord de l'Acheteur, le Fournisseur pourra annuler la commande.

Les prix sont exprimés en euros HT et TTC. Selon les pays, les prix peuvent aussi être exprimés en dollars canadiens et américains.

Les tarifs ne comprennent pas les frais de traitement, de chargement de conteneur, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

supplément. Ils ne comprennent pas non plus les frais de douane éventuels ou les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur, sauf accord contraire des Parties conclu par écrit. Les Prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande et tout changement de taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur les prix des Produits.

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier à tout moment les prix figurant sur le Site Internet, les listes de prix ou dans sa documentation commerciale.

Des conditions tarifaires peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acquéreur concernant notamment des spécificités techniques, les modalités et délais de livraison ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acquéreur par le Fournisseur.

L'Acheteur autorise le Fournisseur à lui envoyer des factures sous format dématérialisé et par courriel à l'adresse mail fournie par l'Acheteur ou via un portail dédié à cet effet.

Dans certains cas, notamment adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'Acheteur, le Fournisseur se réserve le droit de bloquer la commande de l'Acheteur jusqu'à la résolution du problème.

Article 4 : Livraison

Les délais de livraison courent à partir du moment où l'Acheteur a rempli toutes ses obligations à l'égard du Fournisseur. Ils sont toujours communiqués en fonction des possibilités d'approvisionnement, de production et de transport au moment de l'offre.

Les commandes de Produits pourront faire l'objet de livraisons partielles. Les modalités de paiement indiquées aux présentes trouveront à s'appliquer.

Les délais de livraison sur les offres et les accusés de réception de commandes ne figurent qu'à titre indicatif et d'éventuels retards de livraison n'entraînent aucune pénalité, indemnité, dommages, prêt de matériel ou résolution de contrat.

Les conditions du mode livraison sont celles qui figurent sur le bon de commande, et par défaut, la livraison se fait départ usine ou centre de stockage logistique.

Si la livraison se fait par mise à disposition, l'Acheteur s'engage à prendre livraison dans les 15 jours suivant la réception de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai, des frais de stockage et des frais financiers seront facturés à l'Acheteur.

Article 5 : Transport et Emballage

Sauf stipulation contraire, les ventes sont faites départ FCA usine/entrepôt, mise à disposition et chargement par Technidrill. Par conséquent les opérations de transport sont à la charge et aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Il appartient par conséquent à l'Acheteur de vérifier à réception de la livraison le nombre et l'état du matériel.

Si l'Acheteur souhaite un emballage différent de celui choisi par Technidrill, il doit formuler sa demande par écrit, et organiser lui-même le transport.

Article 6 : Réception et Contrôle

Lors de la livraison, si certains Produits sont endommagés ou manquants, l'Acheteur devra le faire constater par le Transporteur dans les deux jours suivant la réception des Produits.

Toute réclamation portant sur les vices apparents ou non conformité des produits livrés devra être faite dans le même délai auprès de Technidrill.

Le défaut de conformité d'une partie de la livraison ne dispense pas l'Acheteur de son obligation de payer les produits pour lesquels il n'y a pas de contestation.

Tout défaut reconnu après examen contradictoire oblige TECHNIDRILL au remplacement à titre gratuit des pièces défectueuses, et seulement à ce remplacement.

Article 7 : Conditions de Paiement

Le prix est payable en totalité et sont les échéances prévues à la commande.

Le délai de paiement et/ou l'échéancier sera mentionné sur la facture adressée à l'Acheteur. Par principe, le prix est payable par virement dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf dispositions contraires insérées sur la facture. À moins qu'il n'en soit convenu autrement entre les Parties par écrit, le prix est payable dans la devise indiquée dans la facture fournie à l'Acheteur par le Fournisseur.

La totalité du prix devient exigible immédiatement dans les cas suivants :

- lorsque la date limite de paiement a expiré,
- lorsque l'Acheteur fait l'objet d'un moratoire quelconque de paiement soit par accord bilatéral, soit au titre d'une procédure collective,
- lorsqu'une saisie est opérée sur les actifs ou créances de l'acheteur,
- si l'acheteur personne physique meurt ou s'il est dissout ou liquidé en présence d'un Acheteur personne morale,
- lorsqu'une requête est déposée par l'Acheteur ou pour son compte par tout mandataire afin de bénéficier d'une restructuration de sa dette, ou lorsque tous les stocks ou actifs de l'Acheteur sont placés sous séquestre.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acquéreur au delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, l'Acquéreur sera automatiquement redevable de plein droit et sans notification préalable auprès du Fournisseur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EUR. Les intérêts de retard applicables seront facturés et égaux à Euribor 1 an majoré de 2%.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acquéreur et/ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. Le Fournisseur se réserve en outre le droit de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou d'une créance impayée.

L'acheteur ne pourra effectuer de retenue sur le règlement des Produits même à titre de garantie ou pour cause de réclamation en cours.

Article 8 : Garantie

Les Produits livrés bénéficient d'une garantie d'une durée et d'une portée équivalente à celle dont bénéficie le Fournisseur de la part de ses fournisseurs. Cette garantie couvre la non-conformité des Produits et tout vice caché affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Cette garantie est limitée au remplacement des Produits non

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

conformes ou affectés d'un vice. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acquéreur, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

Par ailleurs, la garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions d'utilisation prescrites. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant du choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou en cas d'altérations de la qualité du Produit résultant du transport, du stockage post-livraison, des manutentions ou manipulations sur chantier ou pour toute cause ne dépendant pas du fournisseur.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acquéreur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence de vices dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires à compter de leur découverte.

Dans tous les cas, le Fournisseur n'accordera aucun remboursement et n'acceptera aucun retour de Produits sans avoir donné son accord préalable et à condition que le retour soit effectué en conformité avec les conditions fixées par lui et indiquées à l'Acheteur.

Enfin, l'Acheteur ne peut prétendre à aucune indemnité en cas d'immobilisation de ses équipements.

Article 9 : Clause de réserve de propriété

Conformément à loi du 12 mai 1980, nos fournitures restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral par l'Acheteur (frais et intérêts compris). Toutefois, les risques sont transférés à l'Acheteur dès leur livraison.

Le non-paiement, même partiel, autorise le Fournisseur à récupérer le matériel chez l'Acheteur après mise en demeure avec Accusé de Réception.

Le droit de revendication s'exercera même dans le cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'Acheteur.

Article 10 : Force majeure

On entend par force majeure tout événement extérieur aux Parties présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant totalement l'exécution de l'obligation au sens de l'article 1218 du code civil.

Sera considéré comme un cas de force majeure tout événement étranger à la volonté des Parties et ne résultant pas de la violation, la mauvaise exécution ou l'inexécution des obligations contractuelles des Parties et notamment les émeutes, guerres, intervention ou non intervention du gouvernement, catastrophes naturelles, grèves, incendies, accidents, manque de moyens de transport, impossibilité d'obtention de matériaux, restrictions gouvernementales liées à une crise sanitaire ou à une épidémie et d'autres causes qui échappent au contrôle de l'une ou l'autre des Parties.

Le Fournisseur n'encourt aucune responsabilité en cas de non exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle.

Le Fournisseur informera l'Acheteur dans les meilleurs délais de l'existence d'un cas de force majeure.

En cas de force majeure, le Fournisseur aura la possibilité, à sa discrétion, soit d'annuler l'accord avec l'Acheteur, soit de suspendre la

livraison jusqu'à cessation du cas de force majeure sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Article 11 : Droit de propriété intellectuelle

Sauf accord spécifique, chacune des Parties demeure propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur ses propres créations.

Les présentes Conditions Générales de Vente ne confèrent aux Parties aucun droit d'utilisation ou d'autres des marques, noms commerciaux, logos, packaging, dessins, logiciels, offres, signes distinctifs ou tout autres droits de propriété intellectuelle appartenant à l'autre partie.

En conséquence, chaque Partie s'interdit de procéder à tout dépôt, à tout enregistrement ou à tout autre acte pouvant constituer un droit de nature à entraîner une atteinte ou un risque de confusion avec les marques, noms commerciaux, logos, packaging, dessins, logiciels, offres, signes distinctifs ou tous autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à l'autre Partie.

Article 12 : Attribution de juridiction

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'Achat et de Vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

L'application de la Convention de Vienne relative aux ventes internationales de marchandises est expressément exclue.

En cas de difficultés d'exécution ou d'interprétation des présentes, le Tribunal de Commerce de Lyon est seul compétent, et il sera fait application de la loi française.

Article 13 : Acceptation de l'Acheteur

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par l'Acheteur qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.